

Conseil Municipal du 25 novembre 2014

Séance ouverte à 18h05

Présents : S.BENARD, V.BIBBEAU, M.CASSETTO, C.CASTILLO, G.CROS, J-P.DELORD, C.DEMARCY, P.LESGOURGUES, Y.ROULLAUD, M.TRICOIRE, C.FREUND.

## 1 - Intervention pour le Bureau d'Études ECOSYS

par Mr Jean-Marie PETIOT pour le projet d'aménagement du site "Ferratchal / les Penchégnès".

- Rappel du contexte : l'étude se situe après la mise en place du PLU et dans la ligne directrice du PADD (Grenelle 2 et loi ALUR), ce qui implique :

- il faudra compléter et prendre en compte un certain nombre d'éléments , suppression des COS, plan de circulation, mise en place d'une réflexion sur le numérique, ... (avant 31 mars 2016).

Donc nous demanderons des aides, subventions.

La discussion évolue sur le PLU (Intercommunal).

- Aboutissement d'une réflexion globale

Opération privée

ou Opération publique d'aménagement, celle qui nous intéresse (O.P.A.)

3 modes opératoires sont possibles par une O.P.A. :

Z.A.C. : nous ne sommes pas concernés;

(a) Lotissement communal : la mairie est moteur dans l'opération;

(b) La concession d'aménagement.

La commune, dans le cas (a) peut transférer la M.O.A.(Maîtrise d'Ouvrage) de l'opération après mise en concurrence.

Ou la commune peut se faire assister (b) par un bureau d'études dans son rôle de concédant.

Si on choisit cette façon de faire, nous sommes décideurs et rédacteur pour l'appel d'offre, nous restons propriétaire des terrains. Nous avons notre "mot à dire" sur le prix de vente.

Dans le cas de l' A.M.O.(b) -Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), nous (concédant) devons avec le concessionnaire, établir une relation contractuelle.

La discussion se poursuit par un échange questions-réponses entre ECOSYS et conseillers.

Conclusion de cette discussion :

**Nous écrivons le détail de mission pour une A.M.O. En retour ECOSYS nous présentera un devis détaillé et chiffré de l'opération.**

## 2 - QUESTIONS DIVERSES

- Le maire nous informe que la Communauté de Communes va financer à hauteur de 5%, la prise en charge de la mise en place d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la commune.

- Le maire nous informe que le Conseil Général de l'Aude subventionne la nouvelle placette d'observation des vautours.

- Le maire nous fait lecture d'un courrier reçu en mairie, émanant de l'Agence de l'Eau. Cette lettre nous met en demeure , et fait suite à des courriers précédents reçus, de mettre en place des dispositifs de comptage aux lieux suivants :

- source des Bringots, captage du Linas, source de la Ferrière.

Si nous ne répondons pas aux exigences avant le 31/12/2015, la redevance sera majorée de 40%. Le comptage doit être enregistré mensuellement et un registre doit être tenu sur chacun de ces lieux.

**Nous souhaitons interroger l'Agence de l'Eau pour savoir si nous devons mettre les compteurs aux captages et aux trop pleins de chacun de ces points de collecte.**

- Barrage de Bugarach

le maire nous fait lecture d'une lettre reçue et provenant de la Préfecture. Le Préfet nous rappelle que le barrage est classé en 3ème catégorie.

De ce fait, nous sommes soumis à l'obligation de produire un certain nombre de documents liés à la surveillance générale du site.

**Nous accusons réception et demandons des devis à différents bureau d'études.** Nous devons fournir les documents en Préfecture dans les 3 mois.

## Conseil Municipal du 25 novembre 2014

- Problème lié à la coupe de bois située au "Pas de la Roque".

Le maire nous rappelle le contexte : nous avons conclu que la coupe de bois devait se faire par Mr Claude RODRIGUEZ, qui est exploitant forestier. Ce dernier s'était entendu avec Mr J-P CROS (SCEA La Vialasse). Aujourd'hui, Mr CROS souhaite qu'on lui facture ces coupes dont 30m<sup>3</sup> en affouage et environ 70m<sup>3</sup> à sa société (SCEA La Vialasse).

**Le maire va rencontrer les parties pour expliciter et régler la situation.**

- Courrier reçu en mairie lié à l'état du chemin du Bordo de la Serre,

**Un devis va être demandé, précisant un engravement du type de celui réalisé par la société ayant fait le chemin pour l'observatoire des vautours.**

- Gilbert CROS est nommé référant de la commune pour les chemins de randonnée auprès de la Communauté de Communes.

- Mr le maire va rencontrer la sous-préfète pour soutenir la demande subvention DETR, liée à l'aménagement des lisses (Halle).

- Information sur une proposition d'un "Géoparc" en lien et e parallèle avec le futur classement du Pic et du PNR.

- Mr le maire nous lit le courrier reçu et signé de Mr J-M .BUGE. Il concerne l'installation d'un poêle dans le logement de la MNR.

**Nous nous rapprochons de la société BERGE (Limoux) et de Mr Loïc RICHARD (Couiza) pour des devis.**

- Espaces verts à Bugarach

Faisant suite au précédent conseil municipal, nous nous sommes rapprochés du centre de gestion et avons repris contact avec la société FRAISSE (RIB).

Les gérants de la société FRAISSE sont opérationnels et sont prêts à intervenir

L'emploi d'un saisonnier par la commune est possible mais soulève un certain nombre de problèmes comme le fait de définir précisément le nombre d'heures de travail. Nonobstant les responsabilités incombant à la commune.

**La société FRAISSE est retenue et un effort tarifaire lui sera demandé.**

- AG du FJEP Bugarach et des Amis du Pic

Mr le maire a assisté aux deux AG et nous en fait un compte rendu.

Les bilans financiers sont présentés.

C.CASTILLO rapporte qu'au cours des AG des idées et discussions ont émergé quant à l'idée d'une journée des associations, liée ou pas à un évènement festif.

**La mairie fera un courrier aux associations pour recenser les souhaits et besoins.**

La séance est levée à 20h55

Signé du secrétaire de séance : V.BIBBEAU